

ALTERNANCE : LE BON CHOIX POUR RECRUTER



Vous cherchez à recruter une ou des jeunes ?
Vous avez du mal à pourvoir un poste ?
Ou bien à retenir vos jeunes recrues ?

C'est le moment ou jamais de songer à l'alternance et de profiter
du dispositif exceptionnel de soutien annoncé en juin 2020 par
le gouvernement.



UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN À L'ALTERNANCE

Les entreprises bénéficient jusqu'au 28 février 2021 d'une aide de 8 000€ pour l'embauche d'un apprenti majeur, pour les niveaux de formation allant jusqu'au Master. Cette aide est sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés. Celles de plus de 250 salariés devront atteindre plus de 5% d'apprentis dans leurs effectifs en 2021 ou bien avoir au moins 3% d'alternants au 31 décembre 2021 et avoir connu une progression de 10% du nombre d'apprentis par rapport à 2020. Les jeunes entrant en formation avant le 31 décembre auront six mois au lieu de trois pour trouver un contrat.

APPRENTISSAGE ET EXPERTISE COMPTABLE

L'expertise comptable est la deuxième branche au sein du périmètre de l'Opco Atlas à recourir le plus à l'apprentissage, pour un total de 6 379 contrats en 2020.

DEUX CAS CONCRETS

Pour un cabinet d'expertise comptable de moins de 11 salariés, l'embauche d'un.e apprenti.e âgé.e de 19 ans en première année de BTS Comptabilité Gestion n'engendrera aucun coût, ni en salaire, ni en charges sociales.

Pour l'embauche en contrat d'apprentissage d'un jeune de 22 ans en master, le reste à charge pour le cabinet sera de près de 200€ par mois pour la première année.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est l'une des deux modalités d'alternance. Ce contrat permet d'embaucher un jeune âgé de 16 à 30 ans en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) pour une durée de six mois à trois ans qui correspond à un cycle de formation de deux ans augmenté d'une année. La formation doit représenter 25% de la durée du contrat.

Outre l'aide unique à l'embauche (sous condition), les entreprises bénéficient d'une réduction générale des cotisations patronales pour les rémunérations n'excédant pas 1,6 SMIC par an, et d'une aide pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La deuxième modalité d'alternance est le contrat de professionnalisation. Réservé aux moins de 26 ans, il a une durée de six mois à trois ans et peut faire l'objet d'un CDD ou d'un CDI. Il permet d'obtenir un titre ou diplôme correspondant aux qualifications du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ou reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale de branche, ou figurant sur la liste ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.

RÉMUNÉRATION CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Année d'étude	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	De 26 ans et plus
1 ^{ÈRE} année	27% 415,64€	43% 661,95€	53% 815,89€	
2 ^e année	39% 600,37€	51% 785,10€	61% 939,05€	1539,42€
3 ^e année	55% 846,68€	67% 1031,41€	78% 1200,75€	

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1^{er} janvier 2020 : 1539,42.

La rémunération des apprentis (21 à 25 ans) et (26 ans) correspond aux valeurs indiquées ou à un pourcentage du salaire conventionnel si celui-ci leur est plus favorable.



RÉMUNÉRATION CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION BASE DE CALCUL SUR 35H HEBDOMADAIRES

RÉMUNÉRATION CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION BASE DE CALCUL SUR 35H HEBDOMADAIRES

Âge / qualification	Qualification inférieure à baccalauréat professionnel , titre ou diplôme à finalité professionnelle de même qualification	Qualification au moins égale à celle du baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même qualification	Qualification au moins égale à un diplôme BAC+3
Moins de 21 ans	55% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 846,681€ 65% du SMIC pendant les années suivantes 1000,62€	65% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 1000,62€ 70% du SMIC pendant les années suivantes 1077,59€	80% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 1231,54€ 85% du SMIC pendant les années suivantes 1308,51€
	70% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 1077,59€ 80% du SMIC pendant les années suivantes 1231,54€	80% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 1231,54€ 85% du SMIC pendant les années suivantes 1308,51€	85% du SMIC pendant la 1 ^{re} année 1308,51€ 90% du SMIC pendant les années suivantes 1385,48€
De 21 à 25 ans			
26 ans et plus	2 planchers à respecter : 85% de la rémunération minimale conventionnelle pour le coefficient attribué et le SMIC 1539,42€		

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE : LE DISPOSITIF PRO-A

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 a mis en place un dispositif de qualification professionnelle intitulé Pro-A. Son objectif est de faciliter un changement de métier ou de profession ou une promotion sociale ou professionnelle par l'obtention d'une qualification reconnue.

Comme les deux autres formules d'alternance, il permet aux salariés en CDI (sous réserve de leur niveau de qualification) de se former tout en continuant à travailler dans l'entreprise.

Pour sa mise en œuvre, la branche des experts-comptables et commissaires aux comptes a conclu un accord le 6 mars 2020.



BIEN FORMER VOTRE ALTERNANT.E

En entreprise, l'alternant a un statut égal à celui des autres salariés (temps de travail, droits et devoirs, avantages tels que les tickets restaurants et le remboursement partiel des frais de transport...). Côté entreprise, il faut savoir que vous devez assurer le tutorat de votre (ou vos) apprenti et donc passer du temps à lui transmettre vos connaissances, mais cela garantit aussi que votre nouvelle recrue connaîtra bien vos procédés et votre culture d'entreprise.

ATLAS prend en charge une aide à la fonction tutorale mais également la formation de vos tuteurs ou maîtres d'apprentissage selon des critères définis par votre branche professionnelle.

TOP 5 DES FORMATIONS 2020

POUR LES EXPERTS COMPTABLES ET LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Qualification	Nb dossiers	% dans la branche
Comptabilité et gestion (diplôme de) (DCG)	Bac + 3 ou 4	1909	30,18%
Div-1 comptabilité et gestion	Bac + 5 et plus	1429	22,59%
Comptabilité et gestion (BTS)	Bac + 2	898	14,20%
Droit, Économie, Gestion : Comptabilité-Contrôle-Audit (Master)	Bac + 5 et plus	390	6,17%
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie (LP)	Bac + 3 ou 4	90	1,42%
TOTAL GÉNÉRAL		4716	74,56%

ATLAS, UN SERVICE DE PROXIMITÉ

En tant que cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, votre interlocuteur unique est Atlas, l'« opérateur de compétences » (Opc) des services financiers et du conseil.

108 000 ENTREPRISES

Atlas, organisme agréé par l'État, représente 108 000 entreprises, dont 97% de moins de 50 salariés, et plus de 1,8 million de salariés. Ses principales missions sont de financer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation et d'apporter un soutien technique aux branches professionnelles. Grâce à son réseau de huit antennes régionales, Atlas offre un service de proximité adapté aux spécificités de chaque bassin d'emploi : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse.

CONSEILS POUR LE RECRUTEMENT ET LE FINANCEMENT

Atlas est présent sur toute la chaîne de l'alternance, du sourcing au dépôt du contrat. Un cabinet d'expertise comptable peut solliciter Atlas pour trouver le ou la candidat.e qui correspond le mieux au profil recherché en l'orientant vers ses Centres de formation agréés (CFA) et organismes de formation partenaires. Atlas peut vous conseiller sur le dispositif mais également sur le financement des contrats.

Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'apprentissage et la prise en charge dont vous pouvez bénéficier sur le site web d'Atlas www.opco-atlas.fr ou en appelant le numéro spécial employeurs 01 46 41 01 10

Brochure pilotée et financée par Atlas, OPCO des services financiers et du conseil, selon des axes de coopération définis dans la convention signée avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

